



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du 4 novembre 2019

Délibération n° 2019-3856

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'Association pour la formation des ruraux aux activités du tourisme (AFRAT) pour l'année 2019 - Phase 3 du programme 2 (2017-2019)

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Vincent

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 15 octobre 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 6 novembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Lung, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Laurent), Poulain (pouvoir à Mme Frier), M. Hémon (pouvoir à M. Artigny), Mmes Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), MM. Collomb, Gachet, Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Martin (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), Mme Michonneau (pouvoir à Mme Piantoni), MM. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel), Vial (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : Mme Frih, MM. Aggoun, Genin, Passi.

Conseil du 4 novembre 2019**Délibération n° 2019-3856**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Attribution d'une subvention à l'Association pour la formation des ruraux aux activités du tourisme (AFRAT) pour l'année 2019 - Phase 3 du programme 2 (2017-2019)**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 octobre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La coopération entre les Villes de Jéricho, de Lyon et la Communauté urbaine de Lyon a été initiée lors de la "rencontre des Maires pour la paix", en décembre 2004 à Lyon. Pour la période 2014-2016, une convention de coopération formalisait les engagements opérationnels que la Ville de Jéricho, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon ont définis conjointement.

Le champ couvert par la convention concernait les domaines de coopération communautaire des services urbains, du développement des relations avec les acteurs locaux impliqués dans des projets de coopération avec Jéricho et du développement économique et touristique, avec l'appui de l'Office du tourisme de Lyon.

La Cisjordanie regroupe de très nombreux sites culturels et historiques d'intérêts majeurs qui attirent un nombre important de visiteurs chaque année. Cependant, la présence de ces touristes n'a qu'un faible impact économique sur les territoires, car la structuration touristique est embryonnaire.

Forts de cette richesse architecturale et historique, les territoires palestiniens sont inscrits dans un projet de circuit touristique d'envergure dans le Moyen-Orient (Turquie, Jordanie, Israël, Égypte, Syrie, territoires palestiniens) : "le sentier d'Abraham".

Depuis 2013, l'association palestinienne "Masar Ibrahim al Khalil" est accompagnée par l'AFRAT, pour mettre en œuvre le sentier en Cisjordanie, projet soutenu par l'Agence française de développement (AFD) et les collectivités locales partenaires des collectivités palestiniennes.

Le programme 1 (2014-2016) de ce projet de structuration d'un itinéraire touristique s'est conclu par une évaluation très positive, des réalisations importantes et par la nécessité de poursuivre le projet sur un nouveau programme triennal (2017-2019) toujours avec les soutiens de l'AFD et des collectivités françaises et palestiniennes engagées en coopération décentralisée.

II - Objectifs

La Métropole développe une politique de solidarité internationale et de rayonnement international en s'appuyant à la fois sur des programmes de coopération décentralisée avec plusieurs villes du monde et sur un soutien aux acteurs de la solidarité internationale intervenant dans les mêmes zones géographiques. Relier sa politique de solidarité internationale aux acteurs de la société civile permet à la fois de mieux informer ses populations sur ses actions de coopération et de les impliquer dans ses programmes de coopération.

Le programme "sentier d'Abraham" est une action de structuration du tourisme et une opportunité pour le développement économique des territoires palestiniens. Les actions envisagées dans le cadre de ce projet viennent alimenter la connaissance des besoins de la Ville de Jéricho en termes de développement touristique et renforcer les capacités d'accompagnement de la Métropole en direction de sa ville partenaire, notamment sur les circuits touristiques et la formation des guides. Pour les atteindre, la Métropole souhaite soutenir l'AFRAT pour la mise en œuvre de son projet.

Enfin, ce projet s'inscrit dans une démarche de création d'une plateforme d'inter-coopération franco-palestinienne, regroupant des collectivités françaises et des collectivités palestiniennes. Cette démarche permet de mutualiser les compétences et les moyens et a déjà permis d'obtenir le soutien financier de l'AFD. Cette mutualisation est officialisée par la signature d'un protocole d'accord (Memorandum of understanding) de l'ensemble des partenaires (bailleurs de fonds, organisations non gouvernementales (ONG), collectivités territoriales françaises et palestiniennes).

III - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2018

Par délibération du Conseil n° 2018-2964 du 17 septembre 2018, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 7 600 € au profit de l'AFRAT pour la phase 2 du programme 2 (2017-2019) "sentier d'Abraham", pour l'année 2018.

Trois objectifs prioritaires guident ce projet : il s'agit tout d'abord de favoriser le développement économique local des territoires palestiniens en permettant aux populations locales d'accéder à des activités génératrices de revenus supplémentaires, ces revenus étant essentiellement générés par la création et l'exploitation d'un itinéraire touristique de randonnée. Le second objectif est de renforcer la société civile et les capacités professionnelles des acteurs locaux, notamment des femmes, tout en préservant et valorisant le patrimoine naturel et culturel du territoire. Enfin, la cohésion sociale entre tous les partenaires sera favorisée, que ce soit entre les communautés, entre les représentants de la société civile et les professionnels et entre les partenaires palestiniens et français.

IV - Bilan 2018

Concernant le 1^{er} objectif sur le développement économique local par de nouvelles activités, en 2018, le sentier s'est agrandi de 6 nouvelles étapes balisées et cartographiées, 5 nouveaux hébergements ont été identifiés et diagnostiqués. Les nouveaux produits touristiques testés en 2017 sont devenus opérationnels et ont été commercialisés par des tours opérateurs (circuit vélo, randonnée animaux bâtés, sentier gastronomique). En 2018, 7 500 personnes ont marché sur le sentier d'Abraham, un chiffre en constante évolution depuis 2016 (3 675 marcheurs, 6 335 en 2017). Ce sont 11 tours operators locaux (Arvel), régionaux, nationaux et internationaux qui commercialisent le sentier en 2018. Un site culturel et un site naturel ont été valorisés grâce aux technologies 3D. Le sentier d'Abraham a été élu "trek de l'année" par Trek Mag.

Concernant le 2^{ème} objectif sur le renforcement de la société civile et des capacités professionnelles des acteurs locaux, la priorité s'est portée à la fois sur l'accompagnement à l'autonomisation et la structuration de l'association Masar, porteuse du projet en Palestine et sur les acteurs-bénéficiaires du sentier. Pour poursuivre la formation engagée en 2017, les professionnels de Masar sont accompagnés en Palestine et formés en France auprès de spécialistes du tourisme sur des problématiques de gestion de projet. Une formation spécifique a également été organisée avec l'équipe de Masar sur le balisage d'itinéraires de VTT en lien avec la nouvelle offre d'un circuit VTT. Les acteurs de la société civile acquièrent des compétences pour assurer la pérennité et le développement du sentier d'Abraham : une 2^{ème} promotion de jeunes palestiniens a bénéficié de la formation nationale de guide de randonnée. Quatre femmes et 10 hommes ont été diplômés, dont 3 francophones. Une formation pour tous les hébergeurs a été organisée. Plus spécifiquement sur Jéricho et pour la communauté du camp de réfugiés d'Aqbat Jaber, une démarche a été initiée pour former un "réseau d'ambassadeurs du camp", capables d'organiser des visites guidées du camp.

Concernant le 3^{ème} objectif sur la cohésion sociale, des ateliers gastronomiques, des formations actions, des marches permettent de renforcer l'appropriation du sentier par la population locale. Quatre sorties à destination de jeunes palestiniens ont permis à plus de 119 jeunes de marcher sur le sentier et ainsi prendre conscience de l'existence et des retombées économiques du sentier. Les échanges collectifs entre les communautés françaises et palestiniennes se sont développés selon 2 axes. Tout d'abord, l'exposition "le sentier d'Abraham" a continué à circuler en France et en Palestine et a été vue par 30 000 personnes en France et 5 000 en Palestine (estimations fournies par les structures accueillant l'exposition). Ensuite, pour la 1^{ère} fois en 2018 a été testé l'échange de classes entre un collège de Grenoble, d'Ouagadougou et de Bethléem. Cet échange a favorisé l'apprentissage mutuel et réciproque des conditions de vie des jeunes.

V - Programme d'actions 2019 et plan de financement prévisionnel

L'année 2019 marque l'année finale du programme 2 (2017-2019). Elle sera donc consacrée à la finalisation des actions dans chacun des objectifs identifiés dès le début de ce programme et à la réalisation d'un bilan global de la période afin de réfléchir aux perspectives de développement.

Concernant le 1^{er} objectif sur le développement économique local par de nouvelles activités, il s'agira en 2019 de stabiliser l'extension du sentier, notamment les étapes vers Jérusalem et au sud en deçà d'Hébron. De nouveaux tours operators seront recherchés, notamment des tours operators palestiniens pour favoriser l'appropriation du sentier par les populations locales et les touristes arabophones. Les 1^{ers} éléments de bilan

permettent de chiffrer les retombées économiques pour les communautés locales à hauteur de 1 500 000 millions de dollars.

Concernant le 2^{ème} objectif sur le renforcement de la société civile et des capacités professionnelles des acteurs locaux, en 2019, seront poursuivies les formations à destination des professionnels de Masar, l'association gestionnaire du sentier et les formations auprès de la société civile. Les négociations engagées avec l'autorité palestinienne devraient aboutir à la reconnaissance de la formation nationale de guide de randonnée certifiée par le Ministère du tourisme.

Concernant le 3^{ème} objectif sur la cohésion sociale, en 2019, il conviendra de renforcer l'appropriation du sentier par la population locale tout en développant le nombre de touristes marchant sur le sentier. L'enjeu est important, car l'information et la communication autour du sentier se sont professionnalisées. Les médias internationaux relayent l'information sur le sentier (Nouvelle Zélande, Canada, États-Unis, etc.) de façon importante, il convient de permettre la rencontre des touristes avec les populations locales dans les meilleures conditions. Les collectivités locales palestiniennes s'engagent en 2019 à soutenir et entretenir le sentier pour en faire un véritable outil de cohésion sociale à l'échelle de la Cisjordanie.

Concernant la réalisation de l'évaluation finale de ce programme 2 du projet "sentier d'Abraham" pour la période 2017-2019, c'est le cabinet d'audit KPMG de Meylan qui a été retenu. Outre les réalisations effectives, le bilan s'attachera à rechercher les complémentarités entre ce projet et d'autres au niveau international porté par des bailleurs internationaux : Banque mondiale, AFD, etc. Le bilan essaiera de produire des indicateurs de retombées économiques permettant de mieux mesurer l'impact des actions engagées dans ce projet. Enfin, l'évaluation permettra d'émettre des conditions d'implication des collectivités locales françaises et palestiniennes pour la pérennité de ce projet.

Le projet a un budget global de 1 418 300 € pour 3 ans (2017-2019) et fait l'objet d'un financement de l'AFD, à hauteur de 600 000 € pour ces 3 années.

Le budget en dépenses pour l'année 2019 est de 381 022 €, dont 209 193 € de financement de l'AFD.

La participation sollicitée auprès de la Métropole par l'AFRAT, pour l'année 2019, est de 7 600 €.

Nature des dépenses	Montant (en €)	Nature des recettes	Montant (en €)
achats	87 421	subventions d'exploitation publiques :	272 793
services extérieurs	55 400	- Agence française de développement (AFD)	209 193
autres services extérieurs, déplacements, missions	81 719	- Métropole de Lyon	7 600
charges de personnel	107 965	- Région Auvergne-Rhône-Alpes	25 000
contributions volontaires en nature	48 517	- Conseil départemental de l'Isère	20 000
		- Villes de Besançon, Grenoble	11 000
		partenaire palestinien Masar	52 951
		université Bethléem	6 761
		valorisation temps de travail	48 517
Total charges prévisionnelles	381 022	Total produits prévisionnels	381 022

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 7 600 € au profit de l'AFRAT dans le cadre de la réalisation de la phase 3 du projet "sentier d'Abraham" pour l'année 2019 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 7 600 € au profit de l'AFRAT dans le cadre de la mise en œuvre de la phase 3 du programme 2 pour l'année 2019,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'AFRAT définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 7 600 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 65 - opération n° 0P02O1920.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 6 novembre 2019.